

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le jeudi 2 juillet 2015 à 15 heures 30 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 16 juin 2015, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental n'a pas pu se réunir en l'absence de quorum.

Le lundi 6 juillet 2015 à 16 heures 45 dûment convoqué le 2 juillet 2015, le Comité syndical s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte
Madame Sophie BALASSE, Conseillère départementale

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur François MONIN, directeur général adjoint du Conseil départemental
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA.

Etaient absents excusés :

Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération
Monsieur Ambroise MAZAL, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale



Délibération n° D-2015-24 (06/07/2015)

OBJET : Modification des tarifs des droits d'inscription 2015-2016 et du règlement des inscriptions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la délibération n° D-2015- 11 (12/05/2015) du 12 mai 2015 relative aux nouveaux tarifs des droits d'inscription pour l'année scolaire 2016 – 2016 ;

Vu la délibération n° D-2015-12 (12/05/2015) du 12 mai 2015 relative à l'adoption du règlement des inscriptions ;

Exposé des motifs –

Il est rappelé que lors du précédent Comité syndical, il avait été décidé d'appliquer un tarif forfaitaire de 680 euros par élève dont la domiciliation était hors du département. Pour les quelques familles concernées inscrivant plusieurs enfants au Conservatoire, il est nécessaire de prévoir une dégressivité du tarif en fonction du nombre d'enfants inscrits, cette dégressivité étant appliquée pour les familles domiciliées dans le département. Le règlement des inscriptions avait été adopté le 12 mai 2015. Il est proposé de prévoir une dérogation aux tarifs pour les inscriptions d'enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil départemental.

Après en avoir délibéré,

– DECIDE –

D'approuver l'application de la dégressivité du tarif des droits d'inscriptions pour les élèves domiciliés hors du département de la manière suivante :

- | | |
|------------------------------|-------------|
| - 1 inscription par famille | 680 euros |
| - 2 inscriptions par famille | 1 108 euros |
| - 3 inscriptions par famille | 1 441 euros |

D'approuver l'application d'un tarif dérogatoire pour les enfants placés dans les structures d'accueil par l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil départemental de la manière suivante :

- application du tarif le moins élevé des communes adhérentes quel que soit la domiciliation de la structure d'accueil ;
- application de la dégressivité par nombre d'enfants inscrits par une même structure d'accueil.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du Syndicat Mixte de Gestion ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

SYNDICAT MIXTE DE GESTION

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 6 juillet 2015.

La Présidente du Syndicat Mixte de Gestion,



Brigitte REYNAUD.

Montants des droits d'inscription pour 2015 – 2016

Collectivités adhérentes

Instruments, chant, danse, jazz	Nouvelle tranche à 30 000€ et +	de 24 012 € à 29 999€	de 16 007 € à 24 011 €	de 12 806 € à 16 006 €	de 9 605 € à 12 805 €	moins de 9 605 €
1 inscription/famille	340 €	297 €	254 €	211 €	157€	116 €
2 inscriptions/famille	554 €	484 €	414 €	344 €	256 €	189 €
3 inscriptions/famille	720 €	629 €	538 €	448 €	332 €	245 €

Collectivités non adhérentes

Instruments, chant, danse, jazz	Nouvelle tranche à 30 000€ et +	au-delà de 24 012 €	de 16 007 € à 24 011 €	de 12 806 € à 16 007 €	de 9 605 € à 12 805 €	moins de 9 605 €
1 inscription/famille	510 €	446 €	381 €	317 €	235 €	174 €
2 inscriptions/famille	834 €	726 €	621 €	516 €	383 €	283 €
3 inscriptions/famille	1 084 €	944 €	808 €	671 €	498 €	368 €

Hors département

Instruments, chant, danse, jazz	Tarif dégressif
1 inscription/famille	680 €
2 inscriptions/famille	1 108 €
3 inscriptions/famille	1 441 €

Cours d'ensembles

	Département	Hors département
Ateliers de danse classique, adolescents et adultes	186 €	242 €
Ateliers de danse jazz et traditionnelle		
Formation musicale		
Orchestres, petits ensembles ou musique de chambre		
Chœur ou ensembles vocaux		
Ateliers de musique d'ensemble - jazz ou musiques traditionnelles		
Atelier théâtre ou clown		
Jardin, éveil - danse et/ou musique	111 €	121 €
Eveil en parcours coordonné avec découverte instrumentale	147 €	182 €
Au-delà de trois inscriptions par famille	51 €	
Discipline supplémentaire	75 €	